



Un observatoire de l'Air pour un accompagnement privilégié



Atmo Hauts-de-France,
parten'air des collectivités



La réussite de la surveillance de l'Air, en lien avec la Santé, le Climat et l'Énergie repose sur l'implication et la concertation de tous les acteurs concernés, pour définir, ensemble, les actions locales, territoriales et régionales les mieux adaptées. Les collectivités sont représentées au sein d'Atmo par leur intercommunalité.

Favoriser une dynamique collective adaptée à chaque territoire

Les intercommunalités, membres d'Atmo Hauts-de-France font bénéficier leur territoire de services et/ou d'accompagnements, répondant à l'intérêt général pour la qualité de l'air. A ce titre, il est proposé dans le cadre du pacte associatif, à chaque intercommunalité adhérente :

- 1 bilan de la qualité de l'air territorial (périmètre EPCI ou syndicat) édité chaque année, sur la base d'une trame commune ;
- en lien avec les demandes, la réalisation de une à deux études tous les 5 ans sur le territoire adhérent (EPCI ou syndicat), selon arbitrage par le Conseil d'Administration (max 13 000 €/étude + mise à dispo du matériel) ;
- la possibilité de participer à des formations pour les agents de collectivités « chargés de mission air santé climat énergie » ou « animateurs nature » ;
- 1 à 2 interventions annuelles en réunion d'élus ou une participation à une journée scientifique (thématique environnement) en jours ouvrés ;
- des jours d'accompagnement et d'animation du collègue « collectivités » (EPCI ou syndicat), en fonction du nombre d'habitants sur le territoire ;
- une newsletter « adhérents » mensuelle : bilan de la qualité de l'air, projets en cours, veille scientifique et réglementaire, actualités air santé climat énergie, etc.



Station mobile - étude Vexin-Thelle, 2017



Intervention devant les élus, 2016



+ de 40 collectivités
sont membres d'Atmo
Hauts-de-France
en 2017

Le Pacte Associatif d'Atmo Hauts-de-France est financé collégalement par les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs économiques.



Etre adhérent à Atmo-Hauts-de-France, c'est aussi....

... contribuer financièrement, dans le cadre du pacte associatif, à :

- la surveillance régionale,
- l'information et la sensibilisation du public.

... vous permettre de :

- participer aux réunions de votre comité territorial,
- participer aux réunions de votre collègue « collectivités » et échanger avec les autres acteurs locaux et régionaux sur vos plans d'actions Air Santé Climat Energie,
- participer aux différentes commissions thématiques (communication, techniques/études, ressources) afin que vos idées et attentes puissent être relayées et contribuent à la définition des programmes d'actions, validés par le Bureau et le Conseil d'Administration.

Comment adhérer ?

Pour en savoir plus sur les modalités d'adhésion à Atmo Hauts-de-France :



Contactez votre référent territorial (voir carte ci-dessous)

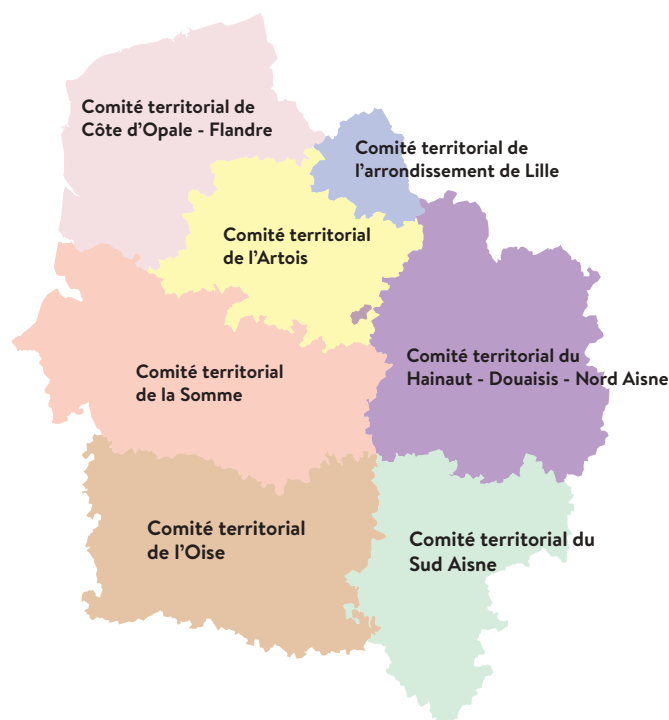
mail : contact@atmo-hdf.fr

tel : **03 59 08 37 30**



Le montant de l'adhésion est calculé en fonction du potentiel fiscal et du nombre d'habitants de la collectivité.

Carte des comités territoriaux des Hauts-de-France



Comité territorial de
Côte d'Opale - Flandre

Comité territorial de
l'arrondissement de Lille

Comité territorial
de l'Artois

Comité territorial
de la Somme

Comité territorial du
Hainaut - Douaisis - Nord Aisne

Comité territorial
de l'Oise

Comité territorial du
Sud Aisne

Claudie Dryjanski

Côte d'Opale - Flandre
Arrondissement de Lille
Hainaut - Douaisis - Nord Aisne

Céline Derosiaux

Artois

Benoit Rocq

Somme
Oise
Sud-Aisne

En savoir plus sur notre accompagnement :



Retrouvez la vidéo 2 minutes pour comprendre

« **Agir sur l'air en tant que collectivité** »

sur notre chaîne Youtube Atmo Hauts-de-France

